

## 21ème RALLYE RÉGIONAL DE LA GUIRLANDE

25 et 26 avril 2026  
**RÈGLEMENT**

VISA LIGUE  
NOUVELLE AQUITAINE NORD

N° : 06/2026

Du : 23/01/2026

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : à réception du visa 2026.

Ouverture des engagements à réception du visa 2026.

Clôture des engagements le 13 avril 2026 minuit.

Parution du carnet d'itinéraire : samedi 25 avril 2026 de 10h à 12h et de 14h à 18h à la salle des fêtes de Mérignac.

Dates et heures des reconnaissances : samedi 25 avril 2026 de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Vérifications administratives : samedi 25 avril 2026 de 10h à 12h et de 14h à 18h à la salle des fêtes de Mérignac.

Vérifications techniques : samedi 25 avril 2026 de 10h à 12 h et de 14h à 18h30 place des marronniers à Mérignac.

Heure de mise en place du parc de départ : samedi 25 avril 2026 à 10h places des marronniers à Mérignac.

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : samedi 25 avril 2026 à 17h30 à la mairie de Mérignac.

Publication des équipages admis au départ : samedi 25 avril 2026 à 20h place des marronniers à Mérignac.

Publication des heures et ordres de départ : samedi 25 avril 2026 à 20h place des marronniers à Mérignac.

Briefing des pilotes : samedi 25 avril 2026 à 10h à la mairie de Mérignac.

Départ : dimanche 26 avril 2026 voir horaire théorique.

Publication des résultats partiels : dimanche 26 avril 2026 à partir de 9h30 place des marronniers à Mérignac.

Arrivée : dimanche 26 avril 2026 voir horaire théorique.

Vérification finale : dimanche 26 avril 2026 garage du Fief Marie 16200 Mérignac.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Publication des résultats du rallye le 26 avril 2026 - 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent place des marronniers à Mérignac face à l'entrée du parc fermé.

Remise des prix : dimanche 26 avril 2026 - 30 mn après le dernier concurrent rentré au parc fermé à Mérignac.

**Tous les affichages se feront place des marronniers face à l'entrée du parc fermé**

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AUGIAS, organise le 25 et 26 avril 2026 en qualité d'organisateur administratif, le 21ème rallye régional de la Guirlande.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile.

VISA LIGUE :

Comité d'Organisation

Président : M. Guyot Cyril

Membres : M. Lapeyronnie Florian, Mme Duval Gaëlle, Mme Dindinaud Nathalie, M. Lapeyronnie Fabien, M. Dupont Stéphane, M. Pasquet Davy, M. Delage Killian.

Secrétariat du Rallye, Adresse : M. Guyot Cyril 2 rue de la bascule 16110 Bunzac

Téléphone : 06.77.04.50.01

LIGUE SPORT AUTOMOBILE  
NOUVELLE AQUITAINE NORD

20 G rue de la gare  
86460 AVAILLES-LIMOUSINE  
@ liguesportauto.nan@orange.fr

Permanence du Rallye : mairie de Mérignac 05.45.35.80.20

Le 25 avril de 10h à 20h et le 26 avril de 7h à 20h mairie de Mérignac.

### **Organisateur technique**

Nom : ÉCURIE RALLYE 16

Adresse : MAIRIE DE MÉRIGNAC rue de la Saintonge 16200 Mérignac

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### 1.1P. OFFICIELS

*au minimum :*

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. PHELIPEAU Jean-Luc	Licence n° 9060/1018
Commissaires Sportifs	M. Licence n°	
	M. BONNAUD Jean-Paul	Licence n°7948/1101
Directeur de Course	M. DESMOULINS Roger	Licence n°4799/1110
Directeurs de Course adjoint	M. RENOUE Jean-Luc	Licence n°10314/1117
Directeurs de Course adjoint	M. CAROF Jean-Marie	Licence n°203852/1101
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES( <b>STAG</b> )	Mme RENOUE Isabelle	Licence n°138518/1117
	M. MINEUR Jean-Louis	Licence n°29169/1209
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mme THEBAULT Valérie	Licence n°15553/
<b>(Stagiaire)</b>	M. GIRAUDEAU Gaétan	Licence n°359767/1112
Commissaire Technique responsable	M. BRIGAUD Jean-Claude	Licence n°13558/1117
Commissaires Techniques adjoints	M. Licence n°	
	M. GAUTHIER Éric	Licence n°196863/1015
	M. DE FREITAS James	Licence n° 284341/1117
	M.	Licence
	M.	Licence
	M. FIORES Jacky	Licence n°
Médecin chef	M. REVERSAC	Licence
Chargés des relations avec les concurrents	M. KAMP Fernand	Licence n°50053/1110
	M. Licence n°	
Chargé des relations avec la presse	M. GERGOUIL Patrick	Licence n°129680/1101
Chronométrateur	Mme DESMOULINS Colette	Licence n°48038/1006
	M. BAULOUET Pierre	Licence n°326624/1125
	M.	Licence
	M. LAMBERT Olivier	Licence n°234937/1106
Speaker	M. COEFFE Gérard	Licence n°20530/1110
	M. GAUTRET-DANIAULT	Licence n°213221/1110
Classement	M. BONNAUD Mathieu	Licence n°41131/1101

## 1.2P. ÉLIGIBILITÉ

LE 21<sup>ème</sup> RALLYE DE LA GUIRLANDE compte pour :

- \* LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2025 Coefficient 2
- \* LE CHAMPIONNAT de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Nord

## 1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

*Conforme au règlement standard FFSA*

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 21<sup>ème</sup> RALLYE DE LA GUIRLANDE doit adresser au secrétariat du rallye (voir adresse page 2) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le 13 avril 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi).

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 135 voitures maximum (vh compris). Avec liste d'attente

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 285€, une remise de 20€ sera effectuée pour chaque membre de l'écurie rallye 16
- Sans la publicité facultative des organisateurs 570 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

L'assistance sera obligatoire : à l'ancien stade de Mérignac, sur terrain balisé

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### 5.2P PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## 6.1P. DESCRIPTION

Le 21<sup>ème</sup> RALLYE DE LA GUIRLANDE représente un parcours total de 120 km.  
Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur 39.800 km  
Les épreuves spéciales sont :  
ES 1-3-5 : La Guirlande - 3 fois - 8.600 km  
ES 2-4 : Saint Amand de Nouère - 2 fois - 7 km  
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » disponible SAMEDI 25 avril 2026 à 10H00.

## 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 maximum....  
Les reconnaissances ne seront autorisées que le SAMEDI 25 avril 2026 de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 avec obligatoirement l'autocollant fourni par l'organisateur apposer en haut et à droite du pare-brise.

**DES CONTRÔLES SERONT EFFECTUÉS PRUDENCE !!!!!!!**

Nous vous demandons expressément de **respecter la sécurité** de la population qui vous accueille, ainsi que celle des **enfants des villages traversés, ou** la vitesse sera **limitée à 30 km/h**. C'est grâce à votre sportivité et par votre ATTITUDE RESPONSABLE lors de ces reconnaissances que la pérennité de notre rallye pourra être assurée.

**NOUS COMPTONS SUR VOUS. MERCI**

### ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

*Un reclassement sera effectué à l'issue de la première section après ES1 sans les pénalités*

### ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

La valeur des prix en espèces pourra atteindre la somme de 13 520 € et sera redistribuée de la façon suivante :

#### RÉPARTITIONS DES PRIX :

Les prix scratch et classes sont cumulables

\* Classement GÉNÉRAL : TOTAL SCRATCH : 1<sup>ER</sup> 300€ / 2<sup>ème</sup> 200€ / 3<sup>ème</sup> 100€

\* Classement CLASSE : 1<sup>ER</sup> Classe : 230€ (115€ si moins de 3 partants)

2<sup>ème</sup> Classe : 100€ (si plus de 5 partants)

3<sup>ème</sup> Classe : 50 € (si plus de 10 partants)

\* 1<sup>ER</sup> Équipage Féminin - 200€

RÉPARTITION DES COUPES :

Les coupes scratch, groupe et classe ne sont pas cumulables

2 Coupes aux 3 premiers du scratch

2 Coupes aux premiers de chaque classe (+ suivant classés)

1 Coupe à la première féminine pilote

1 coupe à la première copilote féminine

Les pilotes qui ne se présenteront pas perdront le bénéfice de leur prix et coupes.

La remise des prix se déroulera le **DIMANCHE 26 avril 2026**

**Devant le parc fermé**

**30 minutes après la dernière voiture entrée au parc fermé**

*BON RALLYE A TOUS!*